



146489 - La direction de la prière par quelqu'un qui ne sait réciter la Fatiha correctement

question

Des gens qui nous dirigent la prière ne savent pas bien réciter la Fatiha. Les uns transforment la lettre dhaal en zaal. La parole du Très-haut : al-ladhiina est prononcée al-laziina. D'autres prononcent iyaaka au lieu de iyyaka. Devrions-nous refaire nos prières ou sont elles valides? Si le défaut de prononciation résultait de la perte d'une dent, cela aurait-il une incidence sur la disposition à appliquer?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Celui qui ne maîtrise pas la récitation de la Fatiha ne doit pas être désigné comme imam, compte tenu de la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) : **Dirige la prière pour les gens celui d'entre eux qui sait mieux réciter le livre d'Allah.** (Rapporté par Mouslim,673). 'Sait mieux réciter' renvoie à la beauté de la récitation et à la parfaite mémorisation.

Quant à la validité de la prière de celui qui prie sous la direction de quelqu'un qui ne récite pas bien la Fatiha, s'il supprime une lettre comme l'abandon de la gémiation de la lettre yaa dans iyyaka ou substitue une lettre à une autre comme le remplacement du dhaal par le zaay ou commet une erreur qui entraîne la modification du sens comme s'il disait: iyyaaki naboudou tout en étant capable de se corriger mais s'en abstient par complaisance, sa prière n'est pas valide et celle de personnes qui prient derrière lui non plus. Ceci a déjà été expliqué dans la réponse donnée à la question n°[50336](#).

S'il n'est pas capable de corriger ses erreurs, les ulémas sont divisés quant à la validité de la



prière faite derrière un tel imam. Selon ce qui s'avère juste de leurs avis, une telle prière est valide, s'il plaît à Allah Très-haut. Toutefois, il vaut mieux lui préférer un autre imam.

Ibn Hazm (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «Quant à celui qui souffre d'un défaut naturel de locution et celui dont la langue maternelle n'est pas l'arabe et celui qui commet des fautes grammaticales en arabe, la prière de celui qui prie sous leur direction est permise, compte tenu de la parole du Très-haut: **Allah n'impose à aucune âme ce qui dépasse ses capacités.** On ne leur donne pour charge que ce qu'ils peuvent. S'ils le font, ils se seront acquittés de l'ordre qu'ils ont reçu. Celui qui prie conformément à l'ordre qu'il a reçu, aura bien fait. Le Très-haut a dit: **Aucun reproche n'est à faire aux bienfaiteurs.** Rien n'est plus étonnant que l'attitude de celui qui valide la prière d'une personne souffrante d'une difficulté naturelle de locution par rapport à elle-même et la déclare nulle par rapport à celui qui prie sous direction. Pourtant ceux qui adoptent cet avis valident la prière du prieur qui traîne une souillure majeure en cas d'oubli mais invalident la prière de celui qui prie sous direction alors que sa prière à lui ne compte pas! L'assistance ne vient que d'Allah Très-haut.» Al-Mouhalla (3/134).

On a interrogé cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) en ces termes: **J'ai entendu quelqu'un dire que quand une personne est atteinte d'un défaut naturel de locution , il ne peut pas servir d'imam. En d'autres termes , il n'est pas juste de prier sous sa direction. Est-ce juste?** Voici sa réponse:« C'est exact selon certains ulémas qui pensent que celui qui souffre d'un défaut de locution qui se traduit par l'altération des lettres comme le remplacement du raa par le ghayn ou le laam ou d'autres lettre pareilles. Certains ulémas pensent qu'il ne peut pas servir d'imam parce qu'il est assimilable à l'illettré qui ne saurait servir d'imam. D'autres pensent qu'il peut bien servir d'imam car celui qui peut prier pour lui-même peut diriger la prière pour d'autres et que le mis en cause fait ce qu'il doit faire, à savoir craindre Allah dans la mesure du possible conformément à la parole du Très-haut: **Craignez Allah autant que vous le pourrez.**

Si celui qui est devenu incapable de se tenir debout peut diriger la prière pour des personnes qui en sont capables, l'imam traînant un défaut de locution est comme lui, tous les deux étant incapables de parfaire un pilier (de la prière): la posture debout pour l'un et la récitation pour



l'autre. Cet avis est le juste. La direction de la prière pour un imam souffrant d'un défaut de locution est valide, même si le défaut entraînait l'altération des lettres, étant donné qu'il ne peut pas faire mieux. Cependant , il convient de choisir un imam exempt de défaut, par précaution et pour se mettre à l'abri de la controverse.»

Il convient de savoir que certaines personnes font preuve d'une exagération déplacée dans la récitation qui ponctue la prière. Ceux-là peuvent imaginer que leur imam a omis la gémation d'une lettre alors que tel n' est pas le cas. Tout ce qu'il y a est qu'il ne se serait pas appesanti suffisamment sur la gémation. S'il ne s'agit que de cela , la prière ne serait pas invalide.

Allah le sait mieux.